



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 15 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19/point de situation sur le déploiement des centres de vaccination.

La campagne de vaccination se poursuit pour les personnes âgées en établissements et pour les professionnels de santé à risque.

Les doses de vaccin ont été livrées le 5 janvier 2021 en Guadeloupe, et le lancement de la campagne de vaccination a débuté le 8 janvier au Centre Hospitalier Gériatrique de Palais Royal. À ce jour, sur notre territoire 345 personnes ont déjà été vaccinées dont 84 résidents et 261 professionnels de santé.

Nos aînés représentent un public prioritaire. Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), les Unités de Soins de Longues Durées (USLD) et les Services de Soins de Suites (SSR) gériatriques sont fortement mobilisés et ont programmé les vaccinations pour leur public volontaire jusqu'à fin janvier.

Par exemple, l'EHPAD L'Oasis de Bois Jolan, sur Sainte Anne va débiter sa campagne vaccinale le 18 janvier, le Domaine de Choisy à Gosier le 19 janvier, tandis que l'EHPAD Bethany Home sur l'île de Saint Martin a déjà vacciné depuis le 13 janvier 6 résidents, et le CHG de Palais Royal a vacciné 77 résidents et 27 de ses professionnels.

Nos soignants fortement impactés et mobilisés dans cette crise sanitaire majeure ont été parmi les premiers à se faire vacciner. Le centre de vaccination des soignants du Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe (établissement pivot) a été le premier à ouvrir le 9 janvier (151 professionnels vaccinés au 15 janvier 2021), puis le Centre Hospitalier de la Basse Terre (63 professionnels vaccinés au 15 janvier 2021) et le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming à Saint Martin ce mardi 12 janvier (24 soignants vaccinés au 15 janvier 2021).

Ces centres sont ouverts à l'ensemble des professionnels de santé définis par le Code de la Santé Publique (qu'ils exercent dans le secteur public ou libéral), les professionnels en exercice dans les établissements de santé et de la sphère médico-sociale, les transporteurs sanitaires, les pompiers de plus de 50 ans et les aidants professionnels. **Ces professionnels sont accueillis prioritairement lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou qu'ils présentent des comorbidités importantes.**

Ouverture dès lundi 18 janvier à la population fragile de la Guadeloupe et des îles du nord.

Le public prioritaire ciblé dans un premier temps correspond aux **personnes âgées de plus de 75 ans** et les **personnes très fragiles adressées par leur médecin présentant les pathologies suivantes :**

- Cancers et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- Maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- Transplantés d'organes solides ;
- Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- Poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- Maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (drépanocytose notamment)
- Trisomie 21

Les personnes de plus de 65 ans et les patients souffrant d'une maladie chronique de plus de 50 ans pourront s'inscrire sur liste complémentaire via le numéro régional de prise de rendez-vous.

Cette vaccination va s'effectuer pour cette première semaine dans les 5 centres existants à savoir :

- Centre Hospitalier de Sainte-Marie à Marie Galante,
- Centre Hospitalier de Capesterre Belle Eau,
- Centre Hospitalier de la Basse-Terre,
- Institut Pasteur de Guadeloupe à Pointe à Pitre,
- Centre hospitalier Louis Constant Fleming à Saint-Martin

Il est programmé au cours de la troisième semaine de l'année, l'ouverture de centres de vaccination complémentaires, notamment à Saint-Barthélemy et en Guadeloupe, ainsi que des « centres de vaccination éphémères de proximité » en lien avec les maires et les professionnels libéraux, toujours pour le même public prioritaire.

Des équipes mobiles pourront également venir en appui des centres de vaccination et se déplacer au domicile si besoin en lien avec les CCAS. L'organisation de ces déplacements en partenariat avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé sera coordonnée par la plateforme TAP/RIPOSTE COVID19.

Les modalités de prise de RV pour les personnes prioritaires et résidentes en Guadeloupe et dans les îles du nord sont :

- Une inscription via son médecin traitant ;
- Une inscription en ligne via internet, via les plateformes de e RDV choisies par ces centres de vaccination, sur le site de Santé.fr ;
- Une inscription via un numéro d'appel unique pour notre région (Guadeloupe et îles du Nord) sur la plateforme dédiée au public et aux professionnels « TAP/RIPOSTE COVID 19 » au 05 90 99 14 74 du lundi au dimanche de 8H à 17H.

Les volontaires qui se sont déjà inscrits auprès de RIPOSTE seront rappelés pour un RDV en centre de vaccination en fonction de leur statut prioritaire.

Le RDV de la première injection sera donné ainsi que le RDV de rappel à 28 jours dans le même centre de vaccination.

Munissez-vous simplement de **vosre carte vitale et de vosre carnet de vaccination** car une fois administré, le vaccin sera inscrit dans ce carnet papier ou dans vosre carnet de vaccination électronique accessible par Internet. D'accès gratuit, il vous permet de conserver et sécuriser vos informations de santé. Une fois activé, vous pourrez l'alimenter afin d'y renseigner vosre vaccination.

L'organisation, la traçabilité et de la surveillance de la couverture vaccinale nécessitent la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel nommé « Vaccin COVID » par la caisse nationale de l'Assurance Maladie.